Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 30 août 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (16)
Collation4 p. (389r, 390r, 391v, 392r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 30 août 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/09/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48572

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction30 août 1875
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireGigault de Crisenoy, Étienne Jules (1831-1901)
Lieu de destinationLaon (Aisne)

Description

RésuméLe préfet de l'Aisne a indiqué à Godin lors de la dernière session du conseil général qu'il n'était pour rien dans la transformation des écoles mixtes du Familistère en écoles séparées de garçons et de filles. Godin demande au préfet de constituer les écoles du Familistère en école libre sous la direction d'Alexandre Onésime Poëtte assisté d'adjoints ou d'adjointes pour chaque division de l'enfance, et que les écoles sont ainsi une seule institution. Godin explique qu'en raison de la division des âges dans les écoles, la mixité permet de placer les enfants du même âge sous la direction d'une même personne « souvent prise parmi les mères de famille les plus recommandables de la population », et qu'ainsi la surveillance ne fait pas défaut et les leçons sont les mêmes pour chaque classe. Godin ajoute qu'il a d'autant plus besoin de trouver une solution à la situation que madame Paquerot, qui avait fait la déclaration pour l'école des filles, est partie.
NotesDestinataire : le préfet de l'Aisne d'après l'index du registre de correspondance ; Étienne Jules Gigault de Crisenoy est nommé préfet de l'Aisne le 26 mai 1873 ; il occupa cette fonction jusqu'en 1876.

Mots-clés

Éducation, Procédure (droit)
Personnes citées

- Conseil général de l'Aisne
- Paquerot, Marie Anastasie
- Poëtte, Alexandre Onésime

Lieux citésGuise (Aisne) – Familistère : écoles
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 05/08/2025

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48572